



Administration portuaire du Saguenay
Saguenay Port Authority

Avis d'augmentation de tarifs / Tariffs Increase Notice

En vertu des articles 49 et 51 de la Loi maritime du Canada, l'Administration portuaire du Saguenay donne préavis de soixante (60) jours que ses tarifs seront modifiés à compter du 11 mai 2022.

Quai de croisières de Bagotville : Augmentation de 3.5 % sur les droits d'amarrage, droits de passagers et taxe d'eau.

Vous pouvez obtenir ces tarifs en contactant l'Administration portuaire du Saguenay par téléphone au 418-697-0250 ou par courriel au info@portsaguenay.ca. Vous pouvez également les consulter en ligne au www.portsaguenay.ca à la section Opérations.

L'Administration portuaire offre, à tout intéressé, la possibilité de présenter ses observations par écrit en les faisant parvenir à l'adresse susmentionnée.

Pursuant to sections 49 and 51 of the Canada Marine Act a sixty (60) day notice is hereby given by the Saguenay Port Authority that the fees will be modified effective May 11, 2022.

Bagotville Cruise wharf : 3.5% increase on berthage rates, passenger charges and water dues.

You can obtain these fees by contacting the Saguenay Port Authority by phone at 418-697-0250 or by email at info@portsaguenay.ca. You can also consult them online at www.portsaguenay.ca in the Operations section.

Port Authority is offering an opportunity to all interested parties to submit their comments in writing at the above-mentioned address.

Pour toute question relative à la présente, veuillez vous adresser par écrit à / Further information may be obtained by written request to :

Administration portuaire du Saguenay
6600, chemin du Quai-Marcel-Dionne
La Baie (Québec) G7B 3N9
info@portsaguenay.ca

M. Carl Laberge
Président-directeur général / President and CEO